

## COMMENT S'INSCRIRE

### 1<sup>ère</sup> étape :

- Se connecter sur le site [www.infs-ci.org](http://www.infs-ci.org) ;
- Renseigner la fiche de pré-inscription ;
- Payer la somme de **33.000 F CFA** pour les frais de visite médicale par Orange Money, MTN Mobile Money, Moov Money ou Trésor Pay-Tresor Money ;
- Imprimer en 05 copies, la fiche de rendez-vous (RDV) pour la visite médicale ;
- Se rendre à l'INSFS à la date indiquée pour la visite médicale.

### 2<sup>ème</sup> étape :

- Trois (03) jours après la visite médicale, se rendre sur le site [www.infs-ci.org](http://www.infs-ci.org) ;
- Se connecter à son espace candidat : **Si vous êtes déclaré apte ;**
- Payer en ligne le droit d'inscription pour le ou les concours choisis :
  - EPA : 10 500 F CFA ;**
  - ASA : 10 500 F CFA ;**
  - EP : 12 500 F CFA ;**
  - AS : 12 500 F CFA ;**
  - MESP : 12 500 F CFA ;**
  - ES : 15 500 F CFA ;**
- Choisir une date de rendez-vous dans l'espace candidat pour le dépôt du dossier physique du ou des concours choisis ;
- Imprimer la fiche d'inscription du ou des concours choisis ;

**NB :** Pour celui qui choisit plusieurs concours, se reconnecter uniquement à son espace candidat pour le paiement du concours suivant.

### **3<sup>ème</sup> étape :**

- Se rendre à l'INSFS le jour du rendez-vous pour le dépôt physique du ou des dossiers :
- . Retirer sa pochette ou ses pochettes ;
- . Déposer ses dossiers ;
  
- 72 heures après le dépôt physique des dossiers, vérifier dans l'espace candidat si votre dossier est validé. Dans le cas contraire, **appeler le call center ou se rendre à l'INSFS immédiatement.**

### **NB :**

- *La visite médicale se fait une seule fois même si vous présentez plusieurs concours ;*
- *Si vous êtes déclaré inapte à la visite médicale le processus s'arrête et les frais payés ne seront pas remboursés ;*
- *Aucun remboursement n'est possible après tout paiement ;*
- *A la fin de la formation à l'INSFS, les Assistants Sociaux et Assistants Sociaux Adjointes qui désirent être fonctionnaires, sont informés que leur intégration à la fonction publique se fera par voie de concours de recrutement ordinaire.*
- *Pour toute réclamation ou information, veuillez-vous rendre à l'INSFS ou Appelez le call center aux numéros suivants : 07-47-14-38-34/ 01-60-42-76-39.*